

## RÈGLEMENTS DU CONCOURS

*Bravad Technologie*

*(9114-9534 Québec inc., f.a.s.r.s. Bravad Technologie)*

*(ci-après désignée Bravad Technologie)*

Le concours « Bravad vous amène au CF Montréal » est organisé par Bravad Technologie.

### Conditions de participation au concours

---

- Pour participer au concours, la personne admissible doit remplir les conditions suivantes:
  - Remplir le formulaire en ligne au Kiosque de Bravad Technologie lors du Tournoi de Golf de la CCI Laval au <https://bravad.ca/concours-golf/>;
  - Fournir un numéro de téléphone et une adresse de courriel valide afin de permettre à Bravad Technologie de le joindre;
  - Accepter les règlements du concours;
  - Accepter la captation et l'utilisation d'image.
- Limite d'une participation par personne.

### Durée du concours

---

Le Concours « Bravad vous amène au CF Montréal » est organisé par Bravad Technologie. Le concours se déroule le 15 juin 2023 (07 h 0, HNE à 23 h 59, HNE).

### Admissibilité

---

Seules les personnes qui remplissent les conditions suivantes peuvent participer au concours :

- Résider de manière permanente au Québec;
- Avoir l'âge légal de majorité dans sa province ;
- Répondre aux conditions de participation du concours ;
- Ne pas être un représentant, un agent, un employé, un représentant ou un mandataire de Bravad Technologie ou de l'une de ses sociétés affiliées ou de leurs agences de publicité et de promotion;
- Ne pas être un membre de la famille immédiate de l'une des personnes mentionnées précédemment, à savoir ne pas être les pères, mères, frères, sœurs, enfants, conjoint légal ou de fait et toutes les personnes avec lesquelles ces employés, agents, mandataires ou représentants, sont domiciliés.

### Coordonnées relatives à l'inscription

---

Pour plus de renseignements à l'égard du concours et aux modalités de participation veuillez communiquer madame Audrey Moquin, Coordinatrice marketing :

Numéro de téléphone : 819 780-0123 poste 2251

### Description des prix

---

Au terme de ce concours, une personne désignée au hasard recevra le prix suivant :

- Une paire de billets pour assister à un match de soccer du CF Montréal au Stade Saputo.
- Un certificat cadeau (100 \$) de la boutique officielle du CF Montréal.

Le prix est d'une valeur totale de 200 \$. Aucune garantie n'est disponible quant à ces prix et doivent être acceptés tel quel par les gagnants. Bravad Technologie se réserve le droit de remplacer toute portion du prix non disponible pour une raison quelconque par un autre prix de valeur équivalente.

Le cas échéant, toutes les dépenses et tous les frais non prévus au présent règlement sont à la charge et sous la responsabilité du gagnant et/ou de son /ses invité(s) (s'il en est). Sauf stipulation expresse contraire dans la description du prix ci-dessus, sont à la charge de la personne gagnante ou de son/ses invités (s'il en est), tous les coûts, frais et dépenses, y compris, mais sans s'y limiter, les frais de transport, les frais de stationnement et les repas et boissons non spécifiquement inclus à la description.

L'emplacement exact des billets et la date de l'événement auquel ils donnent accès est à la discrétion de Bravad Technologie qui ne peut garantir des places contiguës ni une date exacte pour la tenue de l'événement. Bravad Technologie n'est pas responsable du report ou de l'annulation de l'événement visé par le billet. Des conditions supplémentaires applicables à l'événement et aux billets de l'événement s'appliquent. Tout détenteur de billets voulant accéder à l'événement doit être majeur et respecter les lois, règlements et directives applicables à toute personne assistant à l'événement incluant celles émises par l'émetteur des billets ou toute directive de santé publique le cas échéant

### **Désignation des personnes gagnantes**

---

- a) La sélection, au hasard, parmi l'ensemble des inscriptions valides pendant la durée du concours, sera faite le 22 juin 2023 à 13 :30 HAE au Quartier Général de Bravad Technologie, (2424 rue King Ouest, bureau 200, à Sherbrooke, Québec, J1J 2E8).
- b) Les personnes gagnantes seront jointes par téléphone ou par courriel, à l'entière discrétion de Bravad Technologie, dans les quinze (15) jours suivant le tirage. Le tirage aura lieu le 22 juin 2023. Tout participant sélectionné qui ne pourrait être joint à la suite de démarches appropriées et raisonnables entreprises par Bravad Technologie pendant cette période sera disqualifié, et un nouveau tirage sera effectué afin d'attribuer le prix. Dans l'éventualité où un participant sélectionné était joint par courriel, il devra y répondre en se conformant aux instructions données qui y sont prévues, le cas échéant. Tout courriel de notification d'un prix suivi d'une mention à l'effet que le message n'a pu être délivré entraînera la disqualification du participant et la sélection d'un nouveau participant.
- c) Pour gagner, le participant sélectionné doit répondre correctement et sans aide à la question d'arithmétique qui lui sera posée en plus de signer un Formulaire de déclaration et d'exonération de responsabilité de responsabilité. À défaut de répondre correctement à la question d'arithmétique, de se conformer au règlement du concours ou de signer et de retourner le formulaire de déclaration et d'exonération de responsabilité dans les sept (7) jours suivant sa réception, le participant sélectionné sera disqualifié, et un autre participant sera sélectionné jusqu'à l'attribution des Prix.

### **Réclamation des prix**

---

- a) Suivant que les personnes ont complété l'ensemble des formalités pour être désignées gagnantes, Bravad Technologie transmettra par courrier électronique indiqué dans le formulaire du concours ou par courrier à l'adresse du gagnant le prix. Dans l'éventualité où le prix en totalité ou en partie était transmis par courrier ou par messagerie, Bravad Technologie n'est pas responsable des retards de livraison, de la perte ou du vol du prix incluant à l'occasion et dans le cadre de sa remise.
- b) Bravad Technologie s'engage et prend droit à diffuser les coordonnées des personnes gagnantes.
- c) Sur demande et en temps opportun, une confirmation électronique ou une signature de la réception du prix sera requise par le gagnant.

À défaut de respecter l'une des conditions mentionnées au présent règlement ou d'accepter son prix, le participant sélectionné sera disqualifié. Dans un tel cas, Bravad Technologie pourra, à sa discrétion, annuler le prix ou effectuer un nouveau tirage parmi les inscriptions admissibles restantes

jusqu'à ce qu'un participant soit sélectionné et déclaré gagnant. Si aucun participant n'est déclaré gagnant dans les soixante (60) jours suivant le tirage original, le prix sera annulé.

### **Attribution des prix**

---

Aucun prix ne sera remis sans que le gagnant n'ait été confirmé. Aucun prix n'est transférable. Il doit être accepté tel quel sans substitution en espèces ni autrement, sauf au seul gré de Bravad Technologie.

Dans tous les cas, Bravad Technologie ne pourra être tenu d'attribuer plus de prix ou d'attribuer un prix autrement que conformément au présent règlement.

### **Organisation, conditions et conduite du concours**

---

#### Formulaire de déclaration et d'exonération de responsabilité

En participant ou en tentant de participer à ce concours, tout participant sélectionné pour un prix dégage de toutes responsabilités Bravad Technologie, toutes sociétés, fiduciaires ou autres entités juridiques contrôlées par ou liée à celles-ci ainsi que ses représentants, mandataires et employés et la Régie des alcools, des courses et des jeux, les agences de publicité et de promotion et les fournisseurs de prix, de biens et de services dans le cadre du Concours ainsi que l'ensemble de leurs administrateurs, dirigeants, propriétaires, associés, employés, mandataires, représentants, successeurs et ayant droit respectifs (collectivement les « Bénéficiaires de l'exonération ») de tous dommages et de toutes responsabilités se rapportant au Concours (participation, fonctionnement, annonce, règlement, etc.) ou se rapportant au prix (réclamation, utilisation, etc.), et ce, pour tout dommage que pourrait subir le participant ou l'utilisateur final du prix.

Afin d'être déclarés gagnants, les participants choisis seront tenus de signer le Formulaire de déclaration et d'exonération de responsabilité contenant une déclaration de conformité aux règlements du Concours et confirmant la présente exonération de responsabilité en faveur des Bénéficiaires de l'exonération.

#### Différend

Un différend quant à l'organisation ou à la conduite d'un concours publicitaire peut être soumis à la Régie des alcools, des courses et des jeux afin qu'il soit tranché. Un différend quant à l'attribution d'un prix peut être soumis à la Régie uniquement aux fins d'une intervention pour tenter de le régler.

#### Disqualification

Tous documents liés au Concours, notamment, mais sans limitation, les contrats d'achat, les bulletins d'inscription et Formulaires de déclaration et d'exonération de responsabilité, sont sujets à vérification par Bravad Technologie. Les participations comportant des erreurs ne seront pas admissibles ainsi que celles qui sont incomplètes, illisibles, mutilées, frauduleuses, détériorées ou comportant une erreur d'impression ou qui ont été trafiquées, modifiées, falsifiées, reproduites ou obtenues illégalement. Les participants qui ne se seront pas conformés au présent règlement sont susceptibles d'être exclus du présent Concours et de tous concours ou promotions que Bravad Technologie tiendra dans le futur, incluant, sans limitation, tout participant coupable ou soupçonné d'avoir trafiqué des bulletins de participation ou du matériel, le traitement des participations, le déroulement du Concours ou tout élément technique ou mécanique du Concours, d'avoir endommagé délibérément les sites Internet, les pages Internet et les applications relatives au présent Concours ou d'avoir saboté le déroulement légitime du Concours, d'avoir enfreint le présent règlement, par exemple, d'avoir utilisé un moyen contraire au présent règlement ou de nature à être inéquitable envers les autres participants (ex : inscriptions au-delà de la limite permise) ou d'avoir ou agi de manière déloyale ou de manière à nuire ou dans l'intention d'importuner, tourmenter, menacer ou harceler une autre personne. Le participant ou toute autre personne qui tente délibérément d'endommager un site internet, un équipement, une application ou une technologie présente dans le cadre du concours ou de porter atteinte à l'exploitation légitime du concours commet une infraction criminelle et un délit civil et Bravad Technologie se réserve, en tel cas, le droit de dénoncer cette personne aux autorités judiciaires et d'exiger de cette personne tous les dommages-intérêts que la loi lui permet de réclamer.

#### Limite de responsabilité

Sans restreindre la généralité de l'exonération ci-dessus, les Bénéficiaires de l'exonération se dégagent de toutes responsabilités relativement à (i) toute erreur typographique (ou autre) contenue dans l'offre ou les documents liés à l'administration du Concours, y compris, sans s'y limiter, les erreurs contenues dans la publicité, le règlement officiel, l'annonce du gagnant, l'attribution du prix ou au mauvais fonctionnement, problèmes ou difficultés techniques éprouvés avec les réseaux, les lignes téléphoniques, les systèmes de messagerie SMS, de toute composante informatique, de tout logiciel ou de toute ligne de communication, relativement à la perte ou à l'absence de communication réseau ou relativement à toute transmission défectueuse, incomplète, incompréhensible ou effacée par tout ordinateur, serveurs ou fournisseur de service ou tout logiciel, virus, bogue informatique, défaillance d'ordinateurs personnels ou configuration de logiciels et de matériel, ou de tentative échouée de transmission de tout courriel au autre communication à Bravad Technologie ou à un participant pour une raison quelconque, y compris l'encombrement de tout réseau ou la défaillance de tout site qui peut limiter la possibilité pour toute personne de participer au Concours; (ii) toutes inscriptions en retard, perdues, volées, retardées, non reçues, endommagées, mal acheminées, incomplètes ou inexactes; (iii) tous défauts de recevoir des inscriptions en raison de problèmes de transmission ou de défaillances techniques de toute nature, y compris, sans s'y limiter, le mauvais fonctionnement de tous réseaux, serveurs, fournisseurs d'accès, matériels ou logiciels que ce soit attribuable à l'expéditeur ou au destinataire pouvant limiter pour toutes personnes la possibilité de participer au Concours ou l'en empêcher; (iv) tous dommages pouvant être causés, directement ou indirectement, en tout ou en partie, notamment au système ou appareil du participant ou d'une autre personne, par le téléchargement de toute page Internet ou de tout logiciel ou autre et par la transmission de toute information visant le Concours.; (v) tout défaut de recevoir le prix suivant le défaut par la compagnie de messagerie de livrer les prix aux gagnants, et ce, suivant la preuve que Bravad Technologie a expédié les prix pour livraison par un service de messagerie.

#### Annulation, suspension ou modification du Concours

Bravad Technologie se réserve le droit, à son entière discrétion, d'annuler, de terminer, de modifier ou de suspendre, en tout ou en partie, le présent Concours dans l'éventualité où il se manifeste un événement qui en perturbe le bon déroulement, par exemple une difficulté du système informatique d'enregistrer toutes les inscriptions, ou toutes interventions humaines pouvant altérer ou influencer l'administration, la sécurité, l'impartialité ou le déroulement du Concours tel que prévu dans le présent règlement, et ce, sous réserve de l'approbation de la Régie des alcools des courses et des jeux du Québec, si requise.

#### Fin de la participation au Concours

Dans l'éventualité où le Concours devait prendre fin en totalité ou en partie avant la fin de la Durée du Concours, le tirage au hasard pourra se faire, à la discrétion de Bravad Technologie, parmi les inscriptions admissibles dûment enregistrées pendant la Durée du Concours ou, le cas échéant, jusqu'à la date de l'événement ayant mis fin au Concours.

#### Annulation, suspension ou modification du Concours

Bravad Technologie se réserve le droit, à son entière discrétion, d'annuler, de terminer, de modifier ou de suspendre, en tout ou en partie, le présent Concours dans l'éventualité où il se manifeste un événement qui en perturbe le bon déroulement, par exemple une difficulté du système informatique d'enregistrer toutes les inscriptions, ou toutes interventions humaines pouvant altérer ou influencer l'administration, la sécurité, l'impartialité ou le déroulement du Concours tel que prévu dans le présent règlement, et ce, sous réserve de l'approbation de la Régie des alcools des courses et des jeux du Québec, si requise.

#### **Renseignements personnels**

---

En participant au Concours, les participants consentent à la cueillette, l'utilisation et la divulgation de leurs renseignements personnels par Bravad Technologie et/ou ses agents autorisés dans le but d'administrer le Concours, d'attribuer le prix et de communiquer à des fins de promotion électronique commerciale.

En acceptant un prix, tout gagnant autorise Bravad Technologie et ses représentants à utiliser, si requis, ses noms, adresse (ville, province), voix, déclarations, photographies, images et autres représentations et enregistrements, à des fins publicitaires, et ce, dans tous médias, incluant, mais sans s'y limiter l'Internet et les médias sociaux, et ce, sans autre préavis et sans aucune forme de rémunération.

### **Propriété**

---

Les modalités d'inscription et les informations soumises sont la propriété de Bravad Technologie.

### **Règlements**

---

Les règlements du Concours sont disponibles au [bravad.ca](http://bravad.ca) – 13 juin au 31 juillet 2023.